

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1472

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 54

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte une préoccupation légitime quant à mener une expérimentation visée par l'article 54 sur un échantillon pertinent. La rédaction votée en commission a permis le passage de 2 à 5 régions, la proposition initiale du Gouvernement étant en effet insuffisante pour pouvoir en tirer des conséquences appropriées.

Dans la mesure où parmi les 18 régions françaises, seules 13 sont susceptibles de pouvoir mettre en œuvre cette expérimentation, il est opportun de porter cette expérimentation à hauteur de 30 % des 13 régions sus-visées, soit 4 régions.

Cela permettra d'obtenir un échantillon suffisamment représentatif avant d'envisager le cas échéant la pérennisation du dispositif.